

## Algospeed Flo 13.21.13 + MgO

Référence : FDS\_500\_N  
Version: 2013-01

Edition révisée n° 1  
Date de révision: 17/04/2013  
Remplace les éditions précédentes

---

### 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Algospeed Flo 13.21.13 + MgO

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société** : COMPO EXPERT France SAS  
49 Avenue Georges Pompidou  
92593 LEVALLOIS-PERRET Cedex

Téléphone : 09 82 55 28 56  
Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA : 01 45 42 59 59

---

### 2. Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) :

Corrosion cutanée, Catégorie 1A - H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

##### Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE) :

C - Corrosif R35 : Provoque de graves brûlures.

**Algospeed Flo 13.21.13 + MgO**

Référence : FDS\_500\_N  
Version: 2013-01

Edition révisée n° 1  
Date de révision: 17/04/2013  
Remplace les éditions précédentes

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage selon RÈGLEMENT (CE) N°1272/2008 :**

Contient : Acide phosphorique

Pictogrammes de danger :



SGH 05

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence : **Prévention:**

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Considérations relatives à l'élimination :**

P501 Eliminer le contenu / récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

## Algospeed Flo 13.21.13 + MgO

Référence : FDS\_500\_N  
Version: 2013-01

Edition révisée n° 1  
Date de révision: 17/04/2013  
Remplace les éditions précédentes

### 2.3 Autres dangers

Aucune donnée disponible.

## 3. Composition/ informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement No. -INDEX	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Nitrate de magnésium	10377-60-3 233-826-7 17-2119544117-43-0000	O – Comburant ; R 8 Xi – Irritant ; R36	Ox. Sol. 3; H272 Eye Irrit. 2; H319	>= 20 - <= 30
Nitrate de calcium tetrahydrate	13477-34-4 233-332-1 01-2119495093-35-0014	Xn – Nocif ; R22 Xi – Irritant ; R41 O – Comburant ; R 8	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 1; H318 Ox. Sol. 3; H272	<= 15
Nitrate de potassium	7757-79-1 231-818-8 01-2119488224-35-0017	O – Comburant ; R 8	Ox. Sol. 2; H272	<= 10
Nitrate d'ammonium	6484-52-2 229-347-8 01-2119490981-27-0050	O – Comburant ; R 8 Xi – Irritant ; R36	Ox. Sol. 3; H272 Eye Irrit. 2; H319	<= 10
Acide phosphorique	7664-38-2 231-633-2 01-2119485924-24-XXXX 015-011-00-6	C – Corrosif ; R34	Skin Corr. 1B; H314	<= 5

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## Algospeed Flo 13.21.13 + MgO

Référence : FDS\_500\_N  
Version: 2013-01

Edition révisée n° 1  
Date de révision: 17/04/2013  
Remplace les éditions précédentes

---

### 4. Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Après inhalation de produits de décomposition : Repos, air frais, secours médical.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les irritations persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Secours médical immédiat.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traitement symptomatique.
- 

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux (oxydes d'azote, composés phosphorés...).

#### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
- Information supplémentaire : Ce produit n'est pas inflammable. Refroidir les récipients menacés à l'aide d'un jet d'eau pulvérisée. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
-

## Algospeed Flo 13.21.13 + MgO

Référence : FDS\_500\_N  
Version: 2013-01

Edition révisée n° 1  
Date de révision: 17/04/2013  
Remplace les éditions précédentes

---

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Rincer à l'eau.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

---

### 7. Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart des matières combustibles.

#### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Stocker à l'abri du gel.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conteneurs en polyéthylène

Température de stockage : > 5°C

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

---

## Algospeed Flo 13.21.13 + MgO

Référence : FDS\_500\_N  
Version: 2013-01

Edition révisée n° 1  
Date de révision: 17/04/2013  
Remplace les éditions précédentes

### 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Acide nitrique :

VLCT (ou VLE) : 1 ppm ; 2,6 mg/m<sup>3</sup> (SOURCE : INRS)

Acide phosphorique :

VME : 0,2 ppm ; 1 mg/m<sup>3</sup> (SOURCE : INRS)

VLCT (ou VLE) : 0,5 ppm ; 2 mg/m<sup>3</sup> (SOURCE : INRS)

DNEL

Nitrate de potassium

: Utilisation finale : Travailleurs  
Voies d'exposition : Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques  
Valeur : 36,7mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale : Travailleurs

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques

Durée d'exposition : 1 jour

Valeur : 20,8 mg/kg

Utilisation finale : Consommateurs

Voies d'exposition : Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques

Durée d'exposition : 1 jour

Valeur : 12,5 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques

Durée d'exposition : 1 jour

Valeur : 12,5 mg/kg

Nitrate de Magnésium

: Utilisation finale : Travailleurs  
Voies d'exposition : Inhalation  
Effets potentiels sur la santé : Effets spécifiques  
Durée d'exposition : 1 Jour  
Valeur : 37,6 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale : Travailleurs

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques

Durée d'exposition : 1 Jour

Valeur : 21,3 mg/kg

Utilisation finale : Consommateurs

Voies d'exposition : Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques

Durée d'exposition : 1 Jour

Valeur : 12,8 mg/kg

**Algospeed Flo 13.21.13 + MgO**

Référence : FDS\_500\_N  
Version: 2013-01

Edition révisée n° 1  
Date de révision: 17/04/2013  
Remplace les éditions précédentes

---

	Utilisation finale : Consommateurs Voies d'exposition : Inhalation Effets potentiels sur la santé : Effets spécifiques Durée d'exposition : 1 Jour Valeur : 11,1 mg/m <sup>3</sup>
Nitrate d'ammonium	: Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques Durée d'exposition : 1 Jour Valeur : 37,6 mg/m <sup>3</sup>
	Utilisation finale : Travailleurs Voies d'exposition : Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques Durée d'exposition : 1 Jour Valeur : 21,3 mg/kg
	Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques Durée d'exposition : 1 jour Valeur : 12,8 mg/kg
	Utilisation finale : Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé : Effets spécifiques Durée d'exposition : 1 jour Valeur : 11,1 mg/m <sup>3</sup>
PNEC	
Nitrate de potassium	: Eau douce Valeur : 0,45 mg/l
	Eau de mer Valeur : 0,045 mg/l
	Valeur Limite Plafond Valeur : 4,5 mg/l
Nitrate de Magnésium	: Eau douce Valeur : 0,45 mg/l
	Eau de mer Valeur : 0,045 mg/l
	Valeur Limite Plafond Valeur : 4,5 mg/l
Nitrate d'ammonium	: Eau douce Valeur : 0,45 mg/l
	Eau de mer Valeur : 0,045 mg/l

## Algospeed Flo 13.21.13 + MgO

Référence : FDS\_500\_N  
Version: 2013-01

Edition révisée n° 1  
Date de révision: 17/04/2013  
Remplace les éditions précédentes

---

Valeur Limite Plafond  
Valeur : 4,5 mg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées.
- Protection des mains : Gants résistant aux produits chimiques (EN 374). Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN 374) : Standard; Le choix d'approprié dépend du matériel, et également de la qualité des gants. Le degré de protection changera d'un fabricant à un autre. Car le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du type de gant ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant l'application.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : liquide, très visqueux
- Couleur : vert
- Odeur : inodore
- pH : 1 - 2
- Point/intervalle de fusion : Non applicable
- Point d'éclair : Non applicable
- Point/intervalle d'ébullition : > 100 °C

## Algospeed Flo 13.21.13 + MgO

Référence : FDS\_500\_N  
Version: 2013-01

Edition révisée n° 1  
Date de révision: 17/04/2013  
Remplace les éditions précédentes

---

Densité	: env. 1,5000 g/cm <sup>3</sup> , 20 °C
Hydrosolubilité	: soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable
Décomposition thermique	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant.

### 9.2 Autres informations

Aucune information disponible.

---

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Réactions avec les substances combustibles.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réactions avec les substances combustibles.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Eviter le contact avec les matières combustibles (papier, laine, huile).

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Bases fortes et métaux légers (peut former de l'hydrogène).

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux (oxydes d'azote, composés phosphorés...).

## Algospeed Flo 13.21.13 + MgO

Référence : FDS\_500\_N  
Version: 2013-01

Edition révisée n° 1  
Date de révision: 17/04/2013  
Remplace les éditions précédentes

### 11. Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Produit

- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Pas d'action sensibilisante.
- Information supplémentaire : L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. L'inhalation de vapeurs irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.

##### Composants:

###### **Acide phosphorique :**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: 2.600 mg/kg, rat, Ligne directrice 423 de l'OCDE

###### **Nitrate de potassium :**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 2.000 mg/kg, rat
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50: > 0,527 mg/l, rat
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 5.000 mg/kg, rat
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : lapin, Résultat: Pas d'irritation de la peau
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : lapin, Résultat: Pas d'irritation des yeux
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : rat, 1 jour, NOAEL: >= 1.500 mg/kg

###### **Nitrate de magnésium :**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 2.950 mg/kg, rat, OCDE Ligne directrice 401
- Toxicité aiguë par inhalation : > 88,8 mg/l, Pas d'information disponible., Non pertinent, la pression de vapeur étant faible : Non pertinent, la formation de poussière étant faible.
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 5.000 mg/kg, rat, OCDE Ligne directrice 402
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : lapin, Résultat: non irritant, OCDE Ligne directrice 404
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : lapin, Résultat: Irritant, OCDE Ligne directrice 405
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

**Algospeed Flo 13.21.13 + MgO**

Référence : FDS\_500\_N  
Version: 2013-01

Edition révisée n° 1  
Date de révision: 17/04/2013  
Remplace les éditions précédentes

Mutagenicité sur les cellules germinales

- Génotoxicité in vitro : Résultat: négatif, OCDE Ligne directrice 471
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : rat, Oral(e), Durée d'exposition: 28 jours, NOAEL: > 1.500 mg/kg
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : rat, Oral(e), Durée d'exposition: 52 semaines, NOAEL: = 256 mg/kg, OCDE Ligne directrice 453
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : rat, Par inhalation, Durée d'exposition: 2 semaines, NOAEL: >= 185 mg/kg, Toxicité par inhalation par doses répétées: étude à 28 jours ou à 14 jours.

**Nitrate d'ammonium :**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 2.950 mg/kg, rat, OCDE Ligne directrice 401
- Toxicité aiguë par inhalation : > 88,8 mg/l, Pas d'information disponible.
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 5.000 mg/kg, rat, OCDE Ligne directrice 402
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : lapin, Résultat: non irritant, OCDE Ligne directrice 404
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : lapin, Résultat: Irritant, OCDE Ligne directrice 405
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagenicité sur les cellules germinales

- Génotoxicité in vitro : Résultat: négatif, OCDE Ligne directrice 471
- Cancérogénicité : rat, Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.
- Toxicité pour la reproduction : rat, Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.
- Tératogénicité : rat, N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : rat, Oral(e), Durée d'exposition: 28 jours, NOAEL: > 1.500 mg/kg
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : rat, Oral(e), Durée d'exposition: 52 semaines, NOAEL: = 256 mg/kg, OCDE Ligne directrice 453
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : rat, Par inhalation, Durée d'exposition: 2 semaines, NOAEL: >= 185 mg/kg, Toxicité par inhalation par doses répétées: étude à 28 jours ou à 14 jours.

## Algospeed Flo 13.21.13 + MgO

Référence : FDS\_500\_N  
Version: 2013-01

Edition révisée n° 1  
Date de révision: 17/04/2013  
Remplace les éditions précédentes

## 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### **Nitrate de potassium :**

- Toxicité pour le poisson : CL50: > 100 mg/l, 96 h, Poisson
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. : CE50 : 490 mg/l, 48 h, Daphnia magna
- Toxicité pour les algues : CL50 : >= 1.700 mg/l, 10 jr

##### **Nitrate de magnésium :**

- Toxicité pour le poisson : CL50 : > 100 mg/l, 96 h, espèces variées
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. : CE50 : 490 mg/l
- : CL50 : 490 mg/l
- Toxicité pour les algues : CE50 : 1.700 mg/l, autre végétal aquatique

##### **Nitrate d'ammonium :**

- Toxicité pour le poisson : CL50: > 100 mg/l, 96 h, Poisson
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. : CE50: 490 mg/l
- Toxicité pour les algues : CE50: 1.700 mg/l, Selenastrum capricornutum (algue verte)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

- Biodégradabilité : Résultat: S'élimine par biodégradation. Le produit fonctionne dans le sol comme engrais et est diminué en quelques semaines.

#### Composants:

##### **Nitrate de potassium :**

- Biodégradabilité : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

##### **Nitrate de magnésium :**

- Biodégradabilité : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

##### **Nitrate d'ammonium :**

- Biodégradabilité : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

## Algospeed Flo 13.21.13 + MgO

Référence : FDS\_500\_N  
Version: 2013-01

Edition révisée n° 1  
Date de révision: 17/04/2013  
Remplace les éditions précédentes

---

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit :**

Bioaccumulation : On ne s'attend pas à une bioaccumulation.

**Composants :**

**Nitrate de potassium :**

Bioaccumulation : Ne montre pas de bioaccumulation.

**Nitrate de magnésium :**

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

**Nitrate d'ammonium :**

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:**

Mobilité : donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

**Produit:**

Evaluation : Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

### 12.6 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Peut contribuer à l'eutrophisation des eaux dormantes; en conséquence ne pas laisser pénétrer dans les eaux superficielles.

---

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

---

**Algospeed Flo 13.21.13 + MgO**

Référence : FDS\_500\_N  
Version: 2013-01

Edition révisée n° 1  
Date de révision: 17/04/2013  
Remplace les éditions précédentes

**14. Informations relatives au transport**

Règlement Transport	ADR / RID	IMDG	IATA
<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN 3264 Code Tunnel : E	UN 3264 F-A, S-B	UN 3264
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations Unies</b>	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (acide phosphorique)	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (phosphoric acid)	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (phosphoric acid)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	8 Etiquette 8 Matières corrosives 	8 Etiquette 8 Matières corrosives 	8 Etiquette 8 Matières corrosives 
<b>14.4 Groupe Emballage</b>	III	III	III
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	NON	Non polluant marin	NON
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Aucune donnée disponible		
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC</b>	Non concerné		

**15. Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Rubrique ICPE : Non concerné

## Algospeed Flo 13.21.13 + MgO

Référence : FDS\_500\_N  
Version: 2013-01

Edition révisée n° 1  
Date de révision: 17/04/2013  
Remplace les éditions précédentes

---

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

A notre connaissance, les substances de ce mélange n'ont pas fait l'objet d'un rapport sur la sécurité chimique (CSR)

---

### 16. Autres informations

#### Texte intégral des phrases R mentionnées dans la section 3 (Informations sur les composants)

R 8	Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R36	Irritant pour les yeux.
R41	Risque de lésions oculaires graves.

#### Texte complet des Phrases H mentionnées dans la section 3 (Informations sur les composants)

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Cette FDS a été révisée dans sa totalité et mise au nouveau format du règlement n° 453/2010.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.